



Luxembourg, le 25 mars 2019

Circulaire n° 3684

Circulaire

aux administrations communales

Concerne : Élections européennes du 26 mai 2019 – Délivrance de copies des listes électorales

Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre,

Sur demande de Monsieur le Premier Ministre, Ministre d'État, j'ai l'honneur de vous informer que la circulaire n°3613 du 18 juillet 2018 concernant la délivrance de copies des listes électorales est applicable pour les élections européennes du 26 mai 2019.

La Ministre de l'Intérieur

Taina Bofferding